

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange INSBOARD 2600 SERIES; INSBOARD 2800 SERIES

d'enregistrement

INSBOARD 2600 HA \* INSBOARD 2600 HD \* INSBOARD 2600 HT \* INSBOARD 2800 HD **Synonymes** 

**Brand Code** 0581, 5797, 0582, 0583, 6544

le 19-Novembre-2020 Date de publication

Λ1 Numéro de version

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

• Primary Use: Refractory Ceramic Fiber (RCF) materials are used primarily in industrial high temperature insulating applications. Examples include heat shields, heat containment, gaskets, expansion joints, industrial furnaces, ovens, kilns, boilers and other process equipment at applications up to 1400°C. RCF based products are not intended for direct sale to the general public. While RCFs are used in the manufacture of some consumer products, such as catalytic converter mats and wood burning stoves, the materials are contained, encapsulated, or bonded within the units. • Secondary Use: Conversion into wet and dry mixtures and articles (refer to section 8). • Tertiary Use: Installation, removal (industrial and professional) / Maintenance and service life (industrial and professional) (refer to section 8).

Utilisations déconseillées Évitez les coupes sèches, le dynamitage ou la production de poussières.

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** 

Nom de la societe HarbisonWalker International

**Adresse** 1305 Cherrington Parkway, Suite 100

Moon Township, PA 15108, États-Unis

États-Unis

**Division** 

Téléphone General Phone: 412-375-6743 1-800-424-9300

CHEMTREC EMERGENCY

US/CAN ONLY

sds@thinkHWI.com adresse électronique

**HWI USA** Personne à contacter

1.4. Numéro d'appel General Phone: 412-375-6600

d'urgence

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

## Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Dangers pour la santé

Cancérogénicité Catégorie 1B H350 - Peut provoquer le cancer.

Peut provoquer le cancer. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques. L'exposition Résumé des dangers

professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets sanitaires. Crystalline silica (cristobolite) may be formed in RCF products following sustained high temperature (>1800 Deg F;

982 Deg C) use.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

## Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

Contient: Aluminosilicate Refractory Ceramic Fiber

Pictogrammes de danger



0581, 5797, 0582, 0583, 6544 Version n°: 01 Date d'émission : le 19-Novembre-2020

Nom de la matière : INSBOARD 2600 SERIES: INSBOARD 2800 SERIES

Mention d'avertissement

Mentions de danger

H350 Peut provoquer le cancer.

Danger

Mentions de mise en garde

**Prévention** 

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des

yeux/du visage.

Intervention

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

**Stockage** 

Conserver à l'écart de matières incompatibles.

P402 + P404 Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.

Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations

locales/régionales/nationales/internationales.

Informations supplémentaires de l'étiquette

This product contains Refractory Ceramic Fibers (RCF) or an RCF wrap or mat. IARC has classified RCFs as a possible human carcinogen, Group 2B based on sufficient evidence of carcinogenicity in animals and no available data in humans. NTP classified respirable RCFs as reasonably anticipated carcinogens. HWI recommends that safe handling methods are followed, including air monitoring in areas wherever the potential exists for airborne fibers, minimizing airborne exposures through use of NIOSH approved respirators, and wearing protective clothing, gloves, and eye protection. For additional information please visit www.htiwcoalition.org. Please review the workplace

guidelines for additional handling information.

**2.3. Autres dangers** Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2. Mélanges

## Informations générales

Nom chimique		en %	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
Aluminosilicate Refractory Fiber	/ Ceramic	80 - 100	142844-00-6 -	01-2119488048-29-00XX	650-017-00-8	#
Classification:	Carc. 1B;H350, Carc. 2;H351					A,R

Autres composants sous les niveaux 10 - 25

déclarables

#### Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

#: des limites d'exposition sur le lieu de travail ont été fixées pour cette substance en application de la législation de l'Union.

M: facteur M

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

# Remarques sur la composition

Le texte intégral de toutes les mentions H est présenté en section 16. This product contains Refractory Ceramic Fibers (RCF) or an RCF wrap or mat. IARC has classified RCFs as a possible human carcinogen, Group 2B. This classification was based on sufficient evidence of carcinogenicity in animals and no available data in humans. NTP classified respirable RCFs as reasonably anticipated carcinogens. The final report of the USA mortality study was issued in 2017 (LeMasters et al., in press). The study concluded that "after 30 years of follow-up, no excess of lung cancers in the mortality study and no significant association with radiographic findings of interstitial fibrosis were found in this group of workers." The study also found a small incidence of other effects that appear unrelated to RCF exposure. The final mortality report did not change the current hazard classification for RCF. HWI recommends that safe handling methods are followed, including air monitoring in areas wherever the potential exists for airborne fibers, minimizing airborne exposures through use of NIOSH approved respirators, and wearing protective clothing, gloves, and eye protection. For additional information please visit www.htiwcoalition.org Please review the workplace guidelines for additional handling information.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**Informations générales** EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

4.1. Description des premiers secours

**Inhalation** Sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec les yeux Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

**Ingestion**Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'exposition peut entraîner inconfort, rougeur et irritation transitoire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime sous observation Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

Risques généraux d'incendie Donnée inconnue.

5.1. Moyens d'extinction Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

Moyens d'extinction inappropriés Donnée inconnue.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Donnée inconnue.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers Donnée inconnue.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

Donnée inconnue.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes**Tenir à l'écart le personnel superflu. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de

la fuite et contre le vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Assurer une ventilation adéquate. Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir

la section 8 de la FDS.

Pour les secouristes Tenir à l'écart le personnel superflu. Porter les protections individuelles recommandées dans la

section 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de

Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

l'environnement
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Mettre le matériau dans des récipients convenables, couverts et étiquetés. Pour plus de

détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter toute exposition prolongée. Si possible, manipuler dans un système clos. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Stocker dans un récipient fermé de manière étanche. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée inconnue.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques Composants Type Valeur

**VME** 

Aluminosilicate Refractory Ceramic Fiber (CAS 142844-00-6)

État réglementaire: Limite Indicative

0,1 fibres/cm3 Fibre.

1 fibres/cm3

**Forme** 

Fibre.

État réglementaire: Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)

UE. VLE's, Directive 2004/37/CE concernant les agents cancérigènes ou mutagènes dans l'Annexe III, partie A. Composants

Type

Valeur

Aluminosilicate Refractory Ceramic Fiber (CAS 142844-00-6) VME 0,3 fibres/mL

Valeurs limites biologiques

Procédures de suivi recommandées

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Suivre les procédures standard de surveillance.

Doses dérivées sans effet (DDSE)

Donnée inconnue.

Concentrations prédites sans effet (PNEC)

Donnée inconnue.

Directives au sujet de l'exposition

Recommended Exposure Guideline 0.5 Fiber/CC There is no specific regulatory standard for RCF in the U.S. OSHA's "Particulate Not Otherwise Regulated (PNOR)" standard [29 CFR 1910.1000, Subpart Z, Air Contaminants] applies generally; Total Dust 15 mg/m3; Respirable Fraction 5 mg/m3 . The High Temperature Insulation Wool Coalition (HTIW) has sponsored comprehensive toxicology and epidemiology studies to identify potential RCF-related health effects [see Section 11 for more details], consulted experts familiar with fiber and particle science, conducted a thorough review of the RCF-related scientific literature, and further evaluated the data in a state-of-the-art quantitative risk assessment. Based on these efforts and in the absence of an OSHA PEL, HTIW has adopted a recommended exposure quideline, as measured under NIOSH method 7400B. The manufacturers' REG is intended to promote occupational health and safety through prudent exposure control and reduction and it reflects relative technical and economic feasibility as determined by extensive industrial hygiene monitoring efforts undertaken pursuant to an agreement with the U.S. Occupational Safety and Health Administration (OSHA). OTHER OCCUPATIONAL EXPOSURE LEVELS (OEL) Non-regulatory OEL decisions also vary. The evaluation of occupational exposure limits and determining their relative applicability to the workplace is best performed, on a case-by-case basis, by a qualified Industrial Hygienist.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du

visage

En cas de risque de contact, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est conseillé.

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques.

- Autres

L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé.

**Protection respiratoire** 

Utiliser un respirateur agrée NIOSH/MSHA en cas de risque d'exposition à des poussières ou des fumées à des concentrations qui dépassent les limites d'exposition.

**Risques thermiques** 

Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.







Mesures d'hygiène Respecter toutes les instructions de surveillance médicale. Toujours adopter de bonnes pratiques

d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour

éliminer les contaminants.

Contrôles d'exposition liés à

la protection de l'environnement La personne en charge de la gestion environnementale doit être informée en cas de rejet majeur de produit.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** 

État physique Solide. **Forme** Solide.

Couleur Donnée inconnue. Odeur Donnée inconnue. Seuil olfactif Donnée inconnue. pН Donnée inconnue. Point de fusion/point de Donnée inconnue.

congélation

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Donnée inconnue.

Point d'éclair Donnée inconnue. Taux d'évaporation Donnée inconnue. Inflammabilité (solide, gaz) Non disponible.

Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

limite inférieure

d'inflammabilité (%)

limite supérieure d'inflammabilité (%) Donnée inconnue.

Donnée inconnue.

Donnée inconnue. Pression de vapeur Densité de vapeur Donnée inconnue. Densité relative Donnée inconnue.

Solubilité(s)

Solubilité (dans l'eau) Donnée inconnue. Coefficient de partage: Donnée inconnue.

n-octanol/eau

Donnée inconnue. **Température** 

d'auto-inflammabilité

Propriétés comburantes

Température de Donnée inconnue. décomposition

Viscosité Donnée inconnue. Propriétés explosives Non explosif.

9.2. Autres informations Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

10.1. Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de

transport.

10.2. Stabilité chimique Ce produit est stable dans des conditions normales.

Non comburant.

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter Contact avec des substances incompatibles.

10.5. Matières incompatibles Chlore. Fluor. L'incompatibilité est strictement basée sur des réactions théoriques possibles entre

espèces chimiques et peut ne pas être spécifique à l'exposition d'application industrielle.

10.6. Produits de

décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets indésirables Informations générales

#### Informations sur les voies d'exposition probables

L'inhalation prolongée peut être nocive. Inhalation

Aucun effet indésirable par contact cutané n'est attendu. Contact avec la peau

Contact avec les yeux Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Ingestion Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Cependant, l'ingestion est une voie primaire d'exposition

professionnelle peu probable.

**Symptômes** L'exposition peut entraîner inconfort, rougeur et irritation transitoire.

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Donnée inconnue.

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Sensibilisation respiratoire Sensibilisation cutanée

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible. En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Cancérogénicité Peut provoquer le cancer.

## Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Aluminosilicate Refractory Ceramic Fiber (CAS

2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

142844-00-6)

Toxicité pour la reproduction Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible. En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

exposition répétée Danger par aspiration

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

**Informations sur les** mélanges et informations sur

les substances

Aucune information disponible.

**Autres informations** Donnée inconnue.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

12.1. Toxicité Le manque partiel ou total de données rend la classification dans les substances dangereuses pour

les milieux aquatiques impossible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Er zijn geen gegevens beschikbaar over de afbreekbaarheid van de bestanddelen in het mengsel.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) Donnée inconnue.

Facteur de bioconcentration

Donnée inconnue.

(FBC)

12.4. Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB. Non disponible.

12.6. Autres effets néfastes Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche

> d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaires Donnée inconnue. Emballage contaminé Donnée inconnue. Donnée inconnue. Code des déchets UE

# Informations / Méthodes d'élimination

Dans son état actuel, ce produit n'est pas un déchet dangereux lorsqu'il est jeté ou détruit, selon les réglementations fédérales américaines (40 CFR 261.4 (b)(4)). Selon la Loi américaine relative à la conservation et la restauration des ressources (RCRA), l'utilisateur du produit a la responsabilité de déterminer si le produit répond aux critères de la RCRA relatifs aux déchets dangereux au moment de son élimination.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### **ADR**

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

#### RID

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

#### **ADN**

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

#### IATA

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

#### **IMDG**

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

#### 14.7. Transport en vrac

Sans objet.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78

et au recueil IBC

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

N'est pas listé

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

Aluminosilicate Refractory Ceramic Fiber (CAS 142844-00-6)

#### **Autorisations**

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements N'est pas listé.

## **Restrictions d'utilisation**

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

Aluminosilicate Refractory Ceramic Fiber (CAS 142844-00-6)

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications

Aluminosilicate Refractory Ceramic Fiber (CAS 142844-00-6)

#### **Autres réglementations UE**

#### Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications

N'est pas listé.

**Autres réglementations** 

Le produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (Règlement CLP) et à ses amendements. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006, avec ses modifications. Selon la Directive 92/85/CEE et ses amendements, les femmes enceintes ne doivent pas travailler avec le produit s'il existe le moindre

risque d'exposition.

Réglementations nationales

Conformément à la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail, avec ses modifications, les personnes âgées de moins de 18 ans ne sont pas autorisées à travailler avec ce

produit.

Suivre la règlementation nationale sur la protection des travailleurs vis-à-vis des risques d'exposition aux cancérogènes et mutagènes sur le lieu de travail, conformément à la Directive 2004/37/CE.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Liste des abréviations

Donnée inconnue. Références Donnée inconnue. Donnée inconnue. Informations sur la méthode

d'évaluation utilisée pour classer le mélange

Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement

H350 Peut provoquer le cancer par inhalation.

H351 Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.

Informations de révision

Identification du produit et de l'entreprise : Identification du produit et de l'entreprise

Composition/Renseignements sur les ingrédients : Ingrédients

Informations de formation

Donnée inconnue.

Clause de non-responsabilité Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances la date de création, mais ne

constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport

juridique contractuel.